

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Pôle Culture Evènements et Vie Associative
Dossier suivi par Maude ESCOFFIER
☎ 07.71.37.36.81
Courriel : m.escoffier@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/CEVA/ME

DÉCISION N° 2024-02/34

CONVENTION DE LOCATION D'EXPOSITION « Du Petit Marcel au Grand Pagnol » ENTRE M. [REDACTED] ET LA COMMUNE DE VALREAS (Château de Simiane) - APPROBATION

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la politique d'animation de la ville, le Château de Simiane accueille régulièrement des expositions et autres animations culturelles ;

CONSIDÉRANT que la ville souhaite s'associer à l'année-hommage à Marcel Pagnol en proposant dès septembre 2024, lors des Journées du Patrimoine, du 13 au 30 septembre 2024 (montage et démontage inclus), une exposition intitulée « Du Petit Marcel au Grand Pagnol » ;

CONSIDÉRANT que cette exposition sera le préambule d'une année d'animations culturelles proposées par les acteurs de la vie culturelle valréassienne ;

CONSIDÉRANT que la présente convention de location de l'exposition établit les modalités d'utilisation de l'exposition, les dates de montage et démontage, le coût, le transport et autres obligations des deux parties.

.../...

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-064-216401388-20240214-DEC_2024_02

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'approuver la convention de location de l'exposition « Du Petit Marcel au Grand Pagnol » entre M. [REDACTED] et la commune de VALREAS pour la période du 13 au 30 septembre 2024 (montage et démontage inclus).

Article 2 : La dépense qui s'élève à 2 500 € TTC sera imputée à l'article 6233 du budget communal.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, la responsable du pôle Culture Evènements et Vie Associative et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la commune.


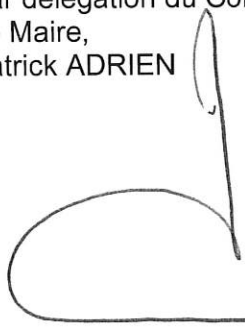
Un extrait en est publié sur le site internet de la ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 5 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 14 février 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu :
De la transmission en Préfecture, le 14 FEV. 2024
De la publication sur le site internet de la Ville, le 14 FEV. 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2024
Application agréée E-legalite.com